



COVID 19

Reporter d'une année toutes les dates anniversaire pour les intermittents du spectacle, artistes et techniciens, bénéficiaires de l'indemnisation chômage relative aux annexes 8 et 10.

Faites dans le cadre du bureau élargi du CNPS le 10 mars 2020 portant sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité du secteur culturel, et les mesures prises en conséquence, la position du SAMUP et de la CFTC d'un report d'une année de la date d'anniversaire pour les intermittents du spectacle, artistes et techniciens.

La CFDT et le syndicat des comédiens FO l'ont reprise lors de la dernière réunion du CNPS.

En effet, le confinement va certainement être prorogé jusqu'au 15 mai. L'après-confinement sera probablement suivi d'une période délicate où nos professions seront les dernières à entrer en activité, fin juillet ou fin août. Nous pouvons estimer que nos professions trouveront à nouveau une vitesse de croisière fin 2020, début 2021. De surcroît, toutes les dérogations demandées vont certainement perturber le fonctionnement de l'administration qui aujourd'hui subit très fortement les effets dus au COVID 19.

S'agissant des annexes 8 et 10, selon les statistiques de l'UNEDIC, le nombre d'entrants est sensiblement de 10 % et compense le nombre de sortants. Les allocataires réguliers vont rencontrer d'énormes difficultés pour recharger leurs droits durant l'année 2020 qui va être touchée par la crise sanitaire jusqu'à la fin de l'année. Ceci, alors que la reconduction tacite de leurs droits ne changerait pas le budget prévisionnel de l'Unedic et soulagerait l'ensemble du personnel qui travaille dans ce secteur. De plus, cela aura un effet politique positif, puisque l'engagement financier initial sera malgré tout maîtrisé. Globalement, l'administration n'aura plus qu'à gérer les nouveaux entrants.

C'est pourquoi, afin de s'orienter vers ces axes positifs et d'éviter l'insertion d'annexes éventuelles, la mise en place de décrets ou d'arrêtés qui ne sauront faire face à tous les cas de figure différents qui vont se présenter pour les intermittents en pleine tourmente, la fédération CFTC/Spectacle et la fédération SAMUP proposent **de reporter d'une année toutes les dates anniversaire pour les intermittents du spectacle, artistes et techniciens, bénéficiaires de l'indemnisation chômage relative aux annexes 8 et 10.**

Nous espérons vivement que cette proposition retiendra favorablement l'attention de chacun au travers d'un soutien effectif, car cette décision permettrait de rassurer et d'apaiser 105 000 artistes-interprètes et techniciens du spectacle.

SAMUP — Fédération SAMUP — SNS CFTC